MISE EN LIGNE LE 06-07-2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

OBJET !

N° 23-012 « SECOURS LOYER »

Date des convocations : 9 janvier 2023

Membres présents :5 Membres en exercice : 8 Nombre de votants : 5

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

RÉPUBLIQUE FRANCAISE « EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 6 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 du mois de février, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

✓ Présents(es):

Mesdames BAUDE, BENOIT, ISENDICK-MALTERRE.
Messieurs DUCHE, MOALLIC.

✓ Absents(es):

Madame CHATEAU

Messieurs GUIARD, THULEAU.

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE DECIDE

D'accorder un secours financier, à 1 personne, pour le règlement de son loyer de décembre 2022, pour un montant de 144,05 €.

La somme sera versée directement au bailleur – Immobilière Atlantic Aménagement – 20 rue de Strasbourg – CS 68729-79027 NIORT CEDEX.

Certifié exécutoire compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, le 23/02/2023 Certifié conforme Centre Communal d'Action sociale de Royan,

le 2310212023 Par délégation du Présiden

La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES

Fait à ROYAN, le 10 février 2023

Pour le Conseil d'Administration

Le Président du CCAS Maire de Royan

Accusé de réception en préfecture 017-261700116-20230210-DEL-23-012-DE Date de télétransmission : 23/02/2023 Date de réception préfecture : 23/02/2023

Patrick MARENGO